



RCS : LIMOGES

Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00545

Numéro SIREN : 491 997 607

Nom ou dénomination : AGP SARL

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2017 sous le numéro de dépôt 2981

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGP</u>					Néant ☐ *						
Adresse de l'entreprise <u>18 rue Frédéric Bastiat 87280 LIMOGES</u>											
SIREN					4	9	1	9	9	7	
Durée de l'exercice en nombre de mois *					1	2	Durée de l'exercice précédent *			1	2
										Exercice N clos le	
										3	1
										0	7
										2	0
										1	6
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014	1 502	016	1 502					
	Immobilisations corporelles *		028	22 524	030	14 059		8 465			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 575	042			1 575			
	Total I (5)		044	25 601	048	15 561		10 040			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	48 930	052			48 930			
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	*					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	156 197	070	3 617		152 580			
		Autres * (3)	072	17 764	074			17 764			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	117 179	086			117 179			
	Charges constatées d'avance *		092	7 948	094			7 948			
Total II		096	348 017	098	3 617		344 400				
Total général (I+II)					110	373 618	112	19 178	354 440		
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	10 000		
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126	1 000		
	Réserves réglementées *							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131		)	132	88 046	
	Report à nouveau							134			
	Résultat de l'exercice							136	54 743		
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	153 789		
	Provisions pour risques et charges							Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	33 079		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	126 078		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	335	)	172	41 494	
	Produits constatés d'avance							174			
Total III							176	200 651			
Total général (I + II + III)					180	354 440					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	21 738			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 177			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	833			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AGP		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE			Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13/10/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	22 365	
	Production vendue	215		214		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217		218	919 181	
	Production immobilisée *			222	(32 132)	
	Subventions d'exploitations reçues			224		
	Autres produits			226		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			230	4 996
CHARGES D'EXPLOITATION				232	914 410	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	445 482	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(6 021)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 14 036 – mobilier :)			242	170 563	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 837)			244	4 776	
	Rémunérations du personnel *			250	186 960	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	52 711	
	Dotations aux amortissements *			254	3 006	
Dotations aux provisions			256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	1 370	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	858 846	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	55 564
Produits financiers (III)	280	25	Charges financières (V)	294	4 953	
Produits exceptionnels (IV)	290	18 087	Charges exceptionnelles (VI)	300	1 454	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	12 526	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	54 743
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	54 743	
Régime d'impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles *	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	12 526			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330	8 558	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138			
	ZFA (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		10 323	
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 352	65 504
					Déficit col. 2	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * 6 960 dont imputés sur le résultat :						6 960
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 370	58 544
					Déficit col. 2	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

DGFIP N°2033-B-SD 2016

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2016

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL AGP</u>								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 502	412		414		416	1 502		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 056	442		444		446	8 056		
	Installations générales agencements divers	450	1 681	452		454		456	1 681		
	Matériel de transport	460	12 233	462	236	464	4 945	466	7 524		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 396	472	2 867	474		476	5 263		
Immobilisations financières		480	1 500	482	75	484		486	1 575		
TOTAL		490	27 369	492	3 177	494	4 945	496	25 601		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	1 502	502		504		506	1 502		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 465	532	449	534		536	7 915		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 231	542	168	544		546	1 399		
	Matériel de transport	550	5 205	552	1 442	554	4 945	556	1 702		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 097	562	947	564		566	3 044		
TOTAL		570	17 501	572	3 006	574	4 945	576	15 561		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		Matériel de trans									
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1	4 945	4 945		833	833						
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578 4 945	580 4 945	582	584 833	586 833	588	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591					
TOTAL					596 833	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL AGP										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 617	642		654		656	3 617																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680	3 617	682		684		686	3 617																																																																																																																										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="2"></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="2"></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="2"></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="2"></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="2"></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="2"></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="2"></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																										
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	6 960	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																													
Déficits imputés		983	6 960	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																													
Déficits reportables		984	(0)	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																															
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																																																																													
Total des déficits restant à reporter		870	(0)	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800																																																																																																																													
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	122 421																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	115 088																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL AGP

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 18 rue Frédéric Bastiat

87280 LIMOGES

R.C.S : 491 997 607 LIMOGES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/10/2016**

Le 26/10/2016,
à 17H00,

Monsieur Chris Serge CERAIRE, détenant 100 parts sociales,
Monsieur Axel Fabrice CERAIRE, détenant 100 parts sociales,
Monsieur Fabrice CERAIRE, détenant 9800 parts sociales,

associés de la société **SARL AGP**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Fabrice CERAIRE, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2016, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).



Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 54 743,07 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/07/2016 faisant ressortir un bénéfice de 54 743,07 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 54 743,07 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 54 743,07 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Fabrice CERAIRE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Fabrice CERAIRE, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération du gérant telle qu'elle figure dans les comptes annuels clos le 31/07/2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

